

#### METZ MÉTROPOLE EUROMÉTROPOLE DE METZ

MAISON DE LA MÉTROPOLE « 1 Place du Parlement de Metz » CS 30353 » 57011 METZ CEDEX 1 T. 03 87 20 10 00 \* F. 03 57 88 32 68 \* eurometropolemetz.eu

Nombre de

membres élus au Bureau :

Membres en fonction: 55

Membres présents :: 45

Absent(s) excusé(s):8

Absent(s): 2

Pouvoir(s): 2

55

47 Vote(s) pour :

Vote(s) contre : 0 Abstention(s):

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU BUREAU**

Séance du Lundi 29 janvier 2024,

Date de convocation : 23 janvier 2024

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement,

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER,

#### Point n°2024-01-29-BD-10:

Subvention pour des travaux sur la copropriété "Gabriel Pierné" située 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD).

Rapporteur: Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau.

Les Commissions entendues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10.

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3 ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole et notamment les fiches actions n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2023,

VU les montants de travaux subventionnables qui s'élèvent à 65 676 €,

VU la participation de l'Anah qui s'élève à 12 807 €.

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant la copropriété « Gabriel Pierné », située 1-11 rue Gabriel Pierné à Metz, en accordant le montant de subvention ci-dessous :

Adresse immeuble	Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Metz Métropole
1-11 rue Gabriel Pierné - METZ	Étanchéité balcon tour	65 676 €	12 807 €	9 851 €

DECIDE d'affecter 9 851 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 10 000 000 € consacrée au logement social avec étalement des crédits de paiement pour financer les travaux précités sous réserve du vote des crédits par l'Assemblée délibérante compétente.

Metz, le 30 janvier 2024

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

La Secrétaire Générale

Pascal GAUTHIER

Le Secrétaire de séance

Directeur Général des Services

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte 057-200039865-20240129-2024-01-BD10-DE

Numéro de l'acte :

2024-01-BD10

Date de décision :

lundi 29 janvier 2024

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Subvention pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné située 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD)

Classification:

7.5 - Subventions

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le:

31/01/2024

Numéro AR:

057-200039865-20240129-2024-01-BD10-DE

Document principal:

99\_DE-10.pdf

### Historique:

31/01/24 17:08	En cours de création	า	
31/01/24 17:10	En préparation	Catherine DELLES	
31/01/24 17:40	Reçu	Catherine DELLES	
31/01/24 17:41	En cours de transmission		
31/01/24 17:42	Transmis en Préfecture		
31/01/24 18:00	Accusé de réception reçu		